
CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

SEANCE DU 5 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le cinq mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : M. JAUSSERAND, M. NETTE, M. LENGAIGNE, MME BRAU, MME GARRELIS, M. VEUX, MME SIMON, M. BOYER, M. DUMEAU, M. DELONG MME RAMBAUD, MME MEROT

EXCUSES : MME DOUGLAS, MME LEGLISE, M. TROCMET (procuration à Mme SIMON)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DELONG Bernard

La lecture du compte-rendu de la séance précédente du 26 mars 2015 ne suscitant aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Contrat Emploi Avenir

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le contrat signé avec monsieur MONMIREL Yannick arrive à échéance le 31 MAI.

Etant satisfait des services rendus par cet agent, il propose de renouveler ce contrat à temps complet pour une durée d'un an et modifiera le tuteur de l'agent qui sera désormais encadré par Monsieur JIMENEZ José.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la signature de ce nouveau contrat.

Taux des trois taxes

Suite à l'envoi de l'état de notification des taux d'imposition en Sous-Préfecture, monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier adressé par monsieur Le Sous-Préfet dans lequel celui-ci invite le conseil à rectifier le taux de la Taxe Foncière Non bâti qui ne peut pas dépasser 67.32% , avec une taxe d'habitation à 20.71% conformément à l'application de la règle des liens.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de passer le taux de la taxe foncière non bâtie à 67.32%.

Vente de bois

Monsieur BOUIN habitant de Castillon de Castets demande l'autorisation de couper des arbres sur la parcelle ZD 24 appartenant à la commune, et propose de reverser 6 € du stère.

Monsieur Le Maire après s'être renseigné, a donné son accord et a établi avec monsieur BOUIN une convention stipulant la coupe de bois, le débardage et l'enlèvement au prix de 6 € du stère.

La coupe venant d'être effectuée, 71 M3 de bois seront facturés.

Dossier LARRIBITE/COMMUNE DE CAUDROT

Suite à une procédure engagée contre la commune par Monsieur et Madame LARRIBITE dont l'habitation a subi des problèmes d'humidité après la réfection de la voirie dans le vieux Caudrot, monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune a été condamnée à verser la somme de 1 790.30 €, par jugement rendu par le Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 31 mars 2015.

Notre défenseur, la SCP BAYLE-JOLY nous déconseille vivement de faire appel. Cette somme sera donc versée auprès de la CARPA (Caisse Autonome des Règlements Pécuniaires des Avocats).

Taxe sur la publicité extérieure

Comme chaque année avant le 1er juillet, le Conseil Municipal doit délibérer sur le montant à facturer aux entreprises effectuant une publicité extérieure sur notre commune.

Le tarif de droit commun pour l'année 2016 est de 15.40 € par M2 pour les enseignes non éclairées.

Sur notre territoire, la société Clear Channel France entreprise concernée recevra donc le titre de recette concernant la taxe locale sur la publicité extérieure.

Marché nocturne

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, à l'occasion du marché nocturne organisé par la municipalité le samedi 4 juillet sur la place des tilleuls, la commission animation a soumis l'idée d'organiser également un vide grenier.

Mme BRAU précise qu'il sera demandé aux participants lors de leur inscription en mairie la somme de 0.50 € par mètre linéaire d'emplacement.

Les produits encaissés seront reversés dans le cadre de la régie de recettes existante.

La soirée sera animée par Jimmy System.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à l'organisation de ce vide grenier dans les conditions énumérées ci-dessus.

Jumelage

Monsieur Giorgio COCCO Maire de la commune de PORANO nous a écrit pour nous informer des actions envisagées dans le cadre des projets Européens relatifs à nos échanges de jumelage.

Il propose :

N°1) Un échange entre une quinzaine de jeunes sur le thème de l'éducation sociale. Le but serait de créer un réseau d'animateurs entre trois pays partenaires pour promouvoir des parcours de réintégration sociale et professionnelle destinés à des catégories

désavantagées dans le cadre des échanges Erasmus. Ce projet doit être clôturé pour début septembre, coût prévisionnel 50 000 €.

Monsieur le Maire estime que ce délai est trop court pour un tel projet dont le coût est de toute façon beaucoup trop élevé pour nos finances.

N°2) Une possibilité de rencontre entre nos deux communes à l'occasion de leur manifestation annuelle appelée « BOURG EN FETE » qui se déroule en été, projet beaucoup plus modeste et réalisable qui fait appel aux ressources locales de notre territoire.

Cette année les organisateurs auraient le plaisir d'inviter une petite délégation des communes de Caudrot et Pirano pour faire connaître et diffuser aussi bien la réalité du jumelage par le rassemblement de nos municipalités, que les produits typiques et les traditions de nos pays.

Cette édition aura lieu les 26 et 27 JUIN 2015.

Cette proposition mérite d'être étudiée car elle semble plus réalisable pour notre commune, mais à titre individuel et non en tant que représentant de Caudrot.

Monsieur JAUSSERAND confirme qu'une réunion est planifiée par le comité de jumelage. Devant y participer, il écouterait avec attention les propos de la Présidente sur les projets de cette association.

Monsieur le Maire souhaiterait une séparation entre les élus et les membres du comité de jumelage.

Madame BRAU indique que si le comité de jumelage n'organise pas de manifestation cette année, l'association entraide et loisirs ne lui versera pas les 15 000 € d'aide annuelle.

Renégociation des emprunts

Suite à la rencontre entre Monsieur le Maire et Monsieur GUIROY responsable des collectivités au sein de la Caisse Epargne, ce dernier nous a adressé deux propositions de renégociation de nos emprunts en cours.

Mesdames BRAU et GARRELIS ont étudié celles-ci, mais il s'avère qu'elles ne sont pas très intéressantes. Des pénalités trop élevées nous seraient facturées, ce qui semble anormal. De plus, ses explications ne sont pas claires, car les différents articles mentionnés dans les contrats d'emprunt ne reprennent pas les mêmes données que celles indiquées par monsieur GUIROY.

Afin d'élargir notre étude, madame BRAU va se rapprocher d'un courtier financier.

Contrat de maintenance avec la société RICOH

Monsieur Le Maire souhaite rencontrer Madame DESSEAUX de la société Ricoh afin de faire un point sur nos différents contrats qui ne semblent plus être adaptés pour les consommations de copies sur les deux imprimantes de la mairie et celle de l'école. En effet, nous avons des factures de régularisation très élevées, hors contrats initiaux.

Fête communale

Pour cette édition, Madame BRAU précise que la retraite aux flambeaux sera encadrée par un accordéoniste Monsieur VIGNEAU Mickaël de Saint-Pierre-de-Mons pour un montant de 540 €.

Pour la soirée du samedi 18 juillet Madame BRAU a fait appel au traiteur Jérôme DUPOUY du relais Bazadais et elle présente donc aux élus le menu proposé pour 12.50 € TTC par personne.

En ce qui concerne le feu d'artifice un devis a été envoyé par la société BUGAT Pyrotechnie. D'autres demandes ont été faites, les devis nous seront adressés prochainement.

Comme à l'accoutumée, une représentation de country et de danses sévillanes aura lieu le dimanche après-midi.

Madame GARRELIS précise qu'elle a passé une commande à l'USSGETOM de verres ECOCUP qui pourront être utilisés et réutilisés, puisque lavables, lors de nos différentes manifestations.

Madame BRAU indique que le personnel communal sera sollicité pour les manifestations du 4 Juillet et de la fête communale. Monsieur LENGAIGNE indique avoir prévu le personnel nécessaire et fera le point avec Mme BRAU dès qu'elle aura eu sa réunion avec la prochaine commission animation.

Madame BRAU informe les élus avoir été sollicitée afin que Caudrot participe à la marche rose qui sera organisée le 11 octobre pour la prévention et le dépistage du cancer du sein.

Elle va donc contacter le président du Club du Joyeux Automne afin que la section marche de ce club y participe éventuellement.

Point sur le P L U I

Monsieur NETTE référent CDC pour l'élaboration du futur P L U I, fait un exposé de la dernière réunion à laquelle il a participé et donne des explications sur l'élaboration du questionnaire de programmation que chaque commune doit compléter.

Ce document qui doit aborder une multitude de thèmes a pour finalité de permettre à la commission PLUI ou au conseil communautaire d'exprimer ses attentes au vu des questions concrètes de chaque commune dans un premier temps.

Ce travail préparatoire permettra au bureau d'étude d'orienter son travail

PADD du SCOT

Monsieur JAUSSERAND présente par vidéoprojecteur les bases communes aux scénarios possibles de ce schéma de développement

Questions diverses

Sécurité routière

Madame GARRELIS attire l'attention des élus sur le fait que depuis l'augmentation des constructions au quartier de Sargos et de l'implantation prochaine du cabinet médical, la circulation a considérablement augmenté, ce qui pose des problèmes de sécurité sur la route de Saint André du Bois, notamment pour les familles qui viennent au centre ville ou à l'école à pied.

Elle demande à ce que l'on y réfléchisse au moment de l'élaboration du PLUI, il faudra peut-être prévoir d'aménager les abords des routes pour le déplacement des piétons ou aménager une piste cyclable.

De plus à la sortie de cette route départementale aux abords de la RD 1 113 la visibilité est inexistante, du fait que des véhicules se garent entre les plots ou sur les trottoirs, ce qui est très dangereux.

Monsieur le Maire confirme les propos de Madame Garrelis, et demande à ce que l'on note dans le prochain bulletin municipal qu'un peu de civisme au niveau de la vitesse de circulation sur ces grands axes très fréquentés et des efforts de certains usagers pour la sécurité de tous sont nécessaires, sans quoi il demandera à la gendarmerie d'effectuer des contrôles.

Projet de territoire

Une réunion a été organisée le 8 avril dernier, au cours de cette séance les participants ont évoqué certaines craintes :

- Perte d'autonomie
- Perte de pouvoir des Conseils Municipaux

D'autres réunions sont programmées.

Le projet de territoire devra être écrit pour septembre, octobre 2015.

Conteneurs poubelles

Afin de diminuer le coût du chapitre maintenance, monsieur NETTE a contacté le responsable de la société Plastic Omnium le 30 mars dernier, à ce jour il n'a toujours pas eu de réponse sur les solutions possibles : rachat du parc par la commune ou arrêt du contrat, dans ce cas, quel service proposerons nous aux Caudrotais ? La question reste sans réponse pour l'instant.

La séance est levée à 20 H 40.